

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE COMMUNAUTE DE COMMUNES OPALE SUD**

L'an deux mille dix, le dix-huit janvier à dix-huit heures trente, le Conseil s'est réuni à la salle d'honneur de la mairie de Berck-sur-Mer, sous la présidence de M. Jean-Marie KRAJEWSKI en suite de convocation en date du 12 janvier 2010, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie de Berck-sur-Mer.

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice, à l'exception de MM. Jean-Paul PRUVOT, Alain GOILLON, Joseph DELABY, Alain CORNU, Denis FOURNIER, Xavier DEBEAUMONT, Philippe LECHERF et Mme Catherine MAIRIE, absents excusés.  
Suppléants : MM. Gérard JEGOU, Bertrand MIONNET, Henri BENARD, Rémy CARAMIA, Michel LEBEL et Mmes Micheline TREPAGNE, Marie-Christine GRUART, Claudine YOUF

Mme Micheline TREPAGNE est élue secrétaire.

**2010- 3 – Sports –Finances – Convention d'objectif avec l'Éole club – Avenant n°1**

Rapporteur : José COLLETTE

Le rapporteur rappelle que, conformément à la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration, et au décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques fixant à 23 000 € le seuil obligeant à conclure une convention, le président de la communauté de communes Opale Sud a signé une convention d'objectif avec l'Éole club pour une durée allant du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 30 juin 2008.

Par délibération n° 2008-53 du 2 juillet 2008, Opale Sud a renouvelé cette convention d'objectif pour une durée allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2011.

L'article 5 de cette convention prévoit que la subvention de fonctionnement accordée à l'association sera versée trimestriellement.

Le président de l'Éole Club a sollicité Opale Sud afin que ce versement soit désormais mensuel, ceci afin de faciliter la gestion de la trésorerie de l'association et de permettre un paiement plus rapide de ses fournisseurs. Cette requête a été présentée en bureau communautaire le 11 janvier 2010, qui a émis un avis favorable à la modification de la convention.

Le rapporteur propose de suivre son avis et d'autoriser le président à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectif 2008-2011 avec l'Éole club, qui sera joint à la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité**

Fait à Berck-sur-Mer  
le 19 janvier 2010



**REÇU LE**

25 JAN 2010

Publié le  
Exécutoire le

21 JAN. 2010  
25 JAN. 2010

Le président,

Jean-Marie KRAJEWSKI  
SOUS-PREFECTURE  
de MONTREUIL-sur-MER

Le président,

Jean-Marie KRAJEWSKI



Airon-Notre-Dame  
Airon-Saint-Vaast  
Berck-sur-Mer  
Colline-Beaumont  
Conchil-le-Temple  
Groffliers  
Rang-du-Fliers  
Tigny-Noyelle  
Verton  
Waben

**Avenant N°1 à la convention d'objectifs 2008-2011  
intervenue entre la communauté de communes Opale Sud  
et l'association Éole club**

Entre :

La communauté de communes Opale Sud,  
représentée par son président Jean-Marie KRAJEWSKI, habilité à cet effet par délibération du  
conseil communautaire n° 2010-3 du 18 janvier 2010,  
d'une part,

et

L'association Éole club,  
représentée par son président Christophe HERBIN, habilité à l'effet des présentes par son conseil  
d'administration,  
d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

**Article 1<sup>er</sup>** – A l'article 5-1 « Subvention de fonctionnement » de la convention d'objectifs, le  
mot « trimestriellement » est remplacé par « mensuellement ».

**Article 2** – Le présent avenant prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

**Article 3** – Les autres dispositions de la convention sont inchangées.

Fait à Berck-sur-Mer, le 20 JAN. 2010

Le président de la communauté de communes,



Jean-Marie KRAJEWSKI

Le président de l'Éole club

Christophe HERBIN



REÇU LE

25 JAN. 2010

SOUS-PREFECTURE  
de MONTREUIL-sur-MER